



La politique « Jeunesse et Territoire » de la Communauté de communes des 3 Vallées (CC3V) en Meurthe et Moselle

Le 26 février 2004

Témoignages de :

- **Brigitte CARRIÈRE**, membre du bureau et Présidente de la Commission Vie Sociale
- **Cyril THOMAS**, agent de développement
- **Sonia THÉVENIAUT**, agent de développement

Communauté de communes des 3 Vallées
2 bis rue Henri Poulet - 54470 – Thiaucourt
Tél. : **03 83 81 91 69** - Fax : 03 83 81 96 77
e-mail : cc3v.accueil@wanadoo.fr

Presentation

"Manque d'activités pour la jeunesse, impuissance devant certaines manifestations turbulentes de l'adolescence, nous entendons souvent des voix s'élever en ce sens. Il est temps d'agir, avec et pour les jeunes, de faire émerger des solutions adaptées au territoire, construites par l'ensemble de ses acteurs. Nous pourrions ainsi aboutir à une animation coordonnée à l'échelle de la communauté"

On pouvait lire ce texte en octobre 2002, dans le magazine "*LES 3 VALLEES INFO*"

Dans ce territoire de 25 communes et 5.500 habitants, le nombre de jeunes est supérieur à la moyenne départementale, 677 ont entre 0 et 24 ans. De 1990 à 1999, la population totale a augmenté de 7% et la population jeune de plus de 9%.

En partenariat avec le Conseil général, les Fédérations d'éducation populaire (MJC, FOL, Familles rurales et foyers ruraux), la CAF et Jeunesse et Sport, la communauté de communes a signé un contrat de territoire, un contrat éducatif local et un contrat temps libre. Un programme d'actions a été proposé et deux animateurs de proximité ont été recrutés de manière à couvrir tout le territoire de la communauté, qui comprend 2 sous-secteurs correspondant à des bassins de vie et des habitudes de travail en commun : "3 vallées sud" et "Val de Mad".

Pour la période 2003-2005, la mobilisation des associations locales et des élus a permis de définir un important programme d'actions, adapté aux problématiques de chacun des deux secteurs, par exemple un programme d'activités en période de petites et grandes vacances ou diverses initiatives dans les domaines de l'apprentissage de la citoyenneté, de la

sensibilisation aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques, ou encore l'accompagnement pour la réussite scolaire et le soutien aux initiatives proposées par les jeunes.

Au cours de cette réunion, Brigitte Carrière, Cyril Thomas ainsi que l'un des animateurs nous expliqueront la politique conduite par la Communauté depuis 2002, les constats qu'ils en retirent, les moyens (humains, techniques et financiers) mis en œuvre. Ils nous parleront du contrat Jeunesse et territoire qui se met en place : comment remplir les objectifs et dans quel cadre (comité de pilotage, comité de suivi, rôle des associations locales, public visé, programme d'action, budget, rôle de l'animateur de proximité).

COMPTE RENDU

Mairie-conseils

Je voudrais remercier la communauté de communes des 3 Vallées d'avoir accepté de témoigner, et notamment **Brigitte CARRIÈRE**, membre du bureau et présidente de la Commission Vie sociale ; **Cyril THOMAS**, Agent de Développement et **Sonia THÉVENIAUT**, animatrice. Nous sommes aujourd'hui réunis pour parler de la politique Jeunesse et Territoire de la communauté de communes des 3 Vallées.

Au-delà du développement quantitatif des intercommunalités -il y a 2 286 communautés de communes au 1^{er} janvier- on observe aussi une évolution qualitative des compétences exercées. Nous l'observons nous-mêmes à travers les questions qui nous sont posées par les élus. Cela concerne bien sûr les politiques sociales, qui n'entrent pourtant pas dans le champ des compétences obligatoires, les politiques enfance et jeunesse, mais aussi culture et services aux populations. Ces compétences sont de plus en plus vécues comme des enjeux pour le développement des territoires. Les élus qui élaborent un projet intercommunal prenant en compte cet enjeu social procèdent généralement à un diagnostic pour prendre la mesure des différentes actions et des acteurs intervenants déjà sur le territoire, notamment le secteur associatif. Ensuite, ils bâtissent dans la durée une offre de services qui correspond plus aux attentes du public concerné, en l'occurrence les jeunes et leurs familles, qu'aux habitudes des structures en place.

C'est un peu ce qu'a fait, et ce que continue à faire actuellement, la communauté de communes des 3 Vallées. Dans cette communauté de communes de Meurthe-et-Moselle, le contrat de territoire permet d'avancer sur deux secteurs géographiques, mais pour un seul projet cohérent.

Il semble aujourd'hui que les communes, les associations, l'intercommunalité et les jeunes développent de nouveaux liens, de nouvelles manières de travailler ensemble dans une sorte d'émulation collective.

Je vais d'abord passer la parole à Brigitte CARRIÈRE, qui va nous expliquer cette politique. Cyril THOMAS et Sonia THÉVENIAUT pourront compléter ses propos et répondre à vos questions.

Brigitte CARRIÈRE, *Présidente de la Commission Vie sociale et Insertion*

Comme vous l'avez dit, je suis responsable de la Commission Vie sociale et Insertion.

L'Enfance, la jeunesse ont pris une grande part dans nos réflexions en 2001. Nous voulions arriver, à terme, à élaborer un [contrat Jeunesse et Territoire](#). Ces contrats s'inscrivent dans une politique départementale. Le Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle a fait émerger des initiatives à ce titre et a voulu stimuler sa politique Jeunesse. Il a donc donné aux intercommunalités la possibilité de travailler sur ce thème. Actuellement, vingt contrats Jeunesse et Territoire ont été signés dans notre département.

Comment nous y sommes-nous pris ? Nous avons réalisé un diagnostic. Comme notre territoire a 25 communes et une amplitude de 46 km de long, travailler sur un seul bloc était très difficile.

Il y a [2650 jeunes](#) de 6 à 25 ans sur tout le territoire qui peuvent participer au contrat Jeunesse et Territoire. 2650 jeunes représentent un nombre important. Il était difficile d'uniformiser ce que les uns ou les autres pouvaient souhaiter. Nous avons travaillé avec une consultante qui,

à partir du diagnostic, a animé des réunions auxquelles participaient des élus des communes et de l'intercommunalité et les associations agissant au profit des jeunes. Et nous avons scindé le territoire en deux secteurs. Nous avons constaté une différence dans l'évolution des deux secteurs. Grâce à cette consultante, nous avons établi la problématique des secteurs : ce que nous constatons, ce qu'il convenait d'améliorer, ce qui existait déjà. Il n'était absolument pas question de détruire l'existant. Le contrat Jeunesse et Territoire est destiné à compléter, à "orchestrer" les initiatives de la vie et non pas à la remplacer. Les associations appartenant à des fédérations différentes doivent apprendre à travailler ensemble pour élaborer le nouveau projet et y participer.

Nous nous réunissions environ une fois par mois. Chaque fois, nous établissions le diagnostic de l'existant et faisons le point sur la situation des jeunes. Nous avons regroupé toutes ces réflexions en thèmes qui sont en définitive à peu près identiques sur les deux parties du territoire.

Sur l'un des secteurs, les thèmes donnant lieu à organisation et coordination sont les suivants :

- Activités sportives
- Activités ludiques
- Animations de proximité
- Initiatives jeunes
- Activités de petites et grandes vacances
- Pratiques culturelles et artistiques
- Espaces de rencontres
- Rencontres entre jeunes
- Information et communication sur le projet global.

D'autres sujets ressortent, de nature différente ou semblable, sur l'autre secteur :

- Apprentissage de la citoyenneté
- Accompagnement à la réussite scolaire
- Développement des animations de vacances
- Information
- Soutien de l'expression des jeunes.

Ensuite, nous avons adapté les activités en fonction de ces grands thèmes.

Dans l'un des secteurs, les associations, très nombreuses, ont parfois eu la crainte d'être dépossédées de leur domaine. Si cela semble compréhensible, l'objectif des élus dans le cadre du contrat Jeunesse et territoire était bien de travailler ensemble, dans le même sens, pour améliorer et rendre plus lisible et organisée l'offre en direction des jeunes. Dans le secteur où le tissu associatif était moins vivant, les choses ont été plus faciles, paradoxalement, parce qu'un regain d'activités a pu naître avec le contrat Jeunesse et Territoire.

Nous avons rencontré ces deux cas de figure et le travail de l'animatrice consultante a été plus difficile dans un cas que dans l'autre, mais a été de toute façon très bénéfique puisque nous avons conclu un seul contrat avec deux animateurs, chargés de mettre en place de coordonner et de développer des activités.

L'accueil est très favorable dans les communes. Certaines communes, en dehors du périmètre de la communauté de communes, ne peuvent pas participer, mais les jeunes de ces communes, qui sont finalement sur le même bassin de vie, essaient de "se raccrocher" avec leurs camarades aux activités mises en place. C'est intéressant. L'exemple de l'activité patinoire illustre bien ce phénomène d'entraînement : elle existait déjà et a été reprise par le contrat Jeunesse et Territoire car elle permet de toucher un plus grand nombre de jeunes et, à partir de là, de communiquer dans d'autres domaines. Il faudrait être novateur dans beaucoup de domaines ; mais dans la pratique, il est bon aussi de s'appuyer sur des choses existantes qui permettent d'aller à la rencontre des jeunes. Je laisse Sonia et Cyril présenter d'une manière générale les activités mises en place et le nombre de jeunes concernés.

Cyril THOMAS, *Agent de Développement*

Effectivement, nous avons eu la chance d'avoir un Conseil Général qui mettait en place un dispositif se basant sur les Fédérations d'Éducation populaires. Il a participé au financement du diagnostic et ensuite, sur les postes et les actions. Ce diagnostic nous a permis de déposer des dossiers auprès de la CAF et de Jeunesse et Sports, pour mettre en place un consensus local sur un même projet. Si nous avions voulu mettre en place une politique Jeunesse dans un autre département, nous n'aurions peut-être pas eu le même financement.

Le projet coûte globalement 110 000 euros (la CC3V participe à hauteur de 22 000 euros) environ par an : deux fois 25 000 euros puisque nous avons deux sous-secteurs pour les animateurs et deux fois 30 000 euros pour les postes. Cette politique est donc soutenue. Il a fallu au départ donner du sens à notre action, il a fallu convaincre. Mais **beaucoup de responsables associatifs et d'élus communaux ont travaillé en commun en partant de presque rien, pour mettre en place un projet adapté aux problématiques du territoire**, à savoir que nous n'avons pas toujours de solutions de transport, nous avons de petites communes, etc. Il était donc important de s'appuyer sur l'existant et de le fédérer pour avoir une action plus forte.

Sonia va vous parler des actions en place actuellement.

Sonia THÉVENIAUT, *Animatrice*

En 2003, nous avons réalisé quelques activités dites "de consommation", type **patinoire**, **cinéma**, etc. mais nous avons également réalisé des actions qui n'étaient pas proposées auparavant sur le territoire, comme des **spectacles de marionnettes**.

Nous avons emmené des enfants pour des activités à l'extérieur sur un autre territoire. Nous avons également fait participer des adolescents à un **festival de cultures et musiques du monde** dans un autre département.

Nous avons mis en place des **centres aérés** qui n'existaient pas sur notre territoire. Un certain nombre d'enfants et de jeunes sont intéressés par les activités proposées. Les associations et les municipalités se mobilisent également. Tout se passe bien.

Depuis le mois de janvier 2004, sur un des deux territoires, nous organisons des **mercredi éducatifs** en partenariat avec les associations et les municipalités. Toutes les deux semaines, dans quatre lieux, se déroulent ces activités. Nous diffusons également des **spectacles de troupes professionnelles**. Nous l'avons déjà fait en novembre et décembre derniers. L'affluence des enfants nous a incités à les proposer à nouveau prochainement.

D'autre part, un **camp ski** a été organisé dans les Vosges. Nous avons eu tellement de demandes que nous avons dû refuser des enfants. Même des enfants extérieurs au territoire aimeraient participer à ce genre d'activités. Nous sommes évidemment tenus à donner la priorité aux jeunes des 3 Vallées.

Un intervenant

Dans la phase diagnostic et consultation évoquée par Brigitte CARRIERE j'aimerais qu'elle puisse revenir sur la méthodologie et notamment sur la consultation des jeunes. Comment ont-ils été impliqués lors de cette première phase ?

Brigitte CARRIERE

C'est la question que posent les associations : "*quand consulterons-nous les jeunes ?*" Je dois vous dire que les jeunes n'ont pas encore été consultés, du moins pas complètement. Nous leur avons fait remplir un questionnaire sur un des secteurs Nous avons d'ailleurs très peu de réponses. Si nous n'avions eu que ces questionnaires, cela aurait sans doute été insuffisant pour établir une politique globale.

Pourquoi n'avons-nous pas d'emblée demandé aux jeunes ? Le conseil qui était donné est que les adultes devaient être clairs sur leurs attentes, sur leurs objectifs, sur leurs constats et sur ce qu'il allait être possible de mettre en place pour les jeunes afin de ne pas les décevoir.

Les jeunes disent : « Nous aimerions ceci ou cela », mais cela manque de projet. On ne sait pas pourquoi ils ont besoin d'une salle, si c'est pour pratiquer telle ou telle activité. Si le projet commence à prendre un peu plus corps, nous pouvons réfléchir au moyen de l'encadrer, de lui

permettre de vivre. Adultes, élus, associations, mairies, communes qui mettent à disposition les locaux, devons être clairs et accepter les différents principes.

C'est pour cela que les jeunes n'ont pas été à l'origine de certains projets. Nous avons défini des objectifs au préalable. C'est en cours de fonctionnement que les jeunes pourront être à l'initiative de certaines actions.

C'était vraiment très délibéré. Sur un des secteurs, régulièrement, en réunion, on nous disait : « *Et les jeunes ? Et les jeunes ?* » Notre consultante, qui est une sociologue, nous a dit : « Attention. On met les jeunes en avant, mais bien souvent, les adultes doivent aussi porter leur part de responsabilité. » *OK comme ça !*

Un intervenant

Mais les grands thèmes dégagés dont vous avez parlé tout à l'heure, l'espace de rencontre, information et communication etc., tous ces grands thèmes sont remontés de qui ? Des réunions dont vous avez parlé ?

Brigitte CARRIÈRE

Oui, dans le sens où nous avons quand même la connaissance de ce que les jeunes demandent. Ils ont bien sûr leur mot à dire. Mais nous savions par exemple que les jeunes avaient besoin d'espace de rencontre. L'abri bus où ils se retrouvent n'est bien sûr pas suffisant et la salle communale qu'ils souhaitent ne peut pas facilement leur être prêtée, car on y retrouve des canettes de bières, etc., bien sûr, c'est surtout des adolescents qu'il est question là. L'encadrement, existant ou inexistant, fait que les choses vont être plus ou moins développées.

Nous avons eu l'exemple d'une commune qui avait souhaité que les jeunes organise une « boum ». L'association locale a proposé à ces jeunes d'organiser la soirée, en leur prêtant une salle, mais il a fallu qu'un adulte s'implique, quand il a constaté que rien n'avancait de façon organisée. Cela se passait avant la signature du contrat Jeunesse et Territoire. C'est vrai que quand les jeunes manquent d'un certain cadre, ils sont un peu démunis. Je parle là des pré-adolescents et des jeunes adolescents.

Un intervenant

Dans le même ordre d'esprit, j'aimerais savoir qui a participé à ces réunions d'élaboration, qui était présent.

Brigitte CARRIÈRE

Il y avait les associations qui relevaient de la fédération des œuvres laïques, des foyers ruraux, de familles rurales, des MJC. Il y avait des maires, des conseillers municipaux, quelques membres bénévoles d'associations. C'était un public relativement large et très assidu. Autour d'une table, nous nous retrouvions souvent une vingtaine, un bon nombre pour parler de ces problèmes, d'autant plus que les réunions étaient menées à un rythme régulier. Pendant dix-huit mois, nous avons travaillé régulièrement sur ce projet.

Au départ, certains estimaient que c'était un peu long. Ils pensaient que, dans les réflexions que nous avons déjà menées, des choses auraient pu être mises en route et nous ne revenions pas sur ces sujets. Il a fallu tout l'art et la manière de cette consultante pour nous montrer que le travail (les soirées étaient actives, *paper-board*, *brainstorming* !) que nous faisons ne pouvait aller plus vite. Et finalement, nous sommes arrivés, à l'issue de ces dix-huit mois, à un résultat qui maintenant semble satisfaire l'ensemble des participants.

Un intervenant,

Il n'y avait pas vos partenaires institutionnels ? La CAF, etc. ?

Brigitte CARRIÈRE

Ils sont venus pour les comités techniques. Nous avons fait une « grand-messe » avec une soixantaine de personnes, avec la CAF, Jeunesse et Sports, le Conseil Général, quand nous avons mis en place la démarche.

Ensuite, à différentes étapes, la CAF et Jeunesse et Sports ont participé à nos réunions. Aujourd'hui, la CAF participe de façon régulière au Comité de Pilotage, puisque nos actions au

sein du contrat temps libre la concerne. Ils veulent vérifier, en fonction des actions existantes ou à mettre en place, que cela correspond aux engagements pris.

La réflexion a commencé fin 2001. Nous avons donc mis dix-huit mois de travail pour arriver à la signature du contrat global qui est intervenue fin 2003, le 23 décembre. Pour que les communes se rendent compte de l'amorce, nous avons démarré des activités courant 2003.

Nous avons recruté des emplois jeunes avant même que la démarche n'ait complètement abouti. Normalement, ils auraient dû être embauchés à la signature du contrat. Nous les avons embauchés avant pour pouvoir bénéficier du dispositif. Ils ont bénéficié d'un temps de formation, et dès juillet 2003, ils ont mis en place quelques actions dont les financements ont été avancés par leur association support en attendant la signature du contrat Jeunesse et Territoire. Le dispositif des emplois jeunes a dopé la politique jeunesse et territoire puisque nous avons obtenu un financement sur 5 ans.

Bien sûr, nous imaginons qu'à l'issue de ces cinq ans, les choses ne s'arrêteront pas et que la dynamique que nous aurons installée aura des résultats. **Nous espérons trouver à ce moment-là les financements au sein de l'intercommunalité et peut-être d'autres financeurs pour faire perdurer nos contrats.**

Un intervenant

Première question : le contrat Jeunesse et Territoire est-il un dispositif national ou local, concernant davantage l'Est de la France ?

Ensuite, vous avez parlé de 110 000 euros par an. Est-ce uniquement le Conseil Général qui finance ou y a-t-il un co-partenariat ? Est-ce que les contrats Enfance et Jeunesse interviennent dans ce cadre sur le financement ?

Cyril THOMAS

Effectivement, c'est la confluence de la politique du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et d'autres dispositifs nationaux que sont le contrat temps libre de la CAF et le contrat éducatif local de Jeunesse et Sports qui vont être mobilisés sur le territoire.

Le Conseil Général abonde aux 110 000 euros, mais également la CAF, Jeunesse et Sports et la communauté de communes des 3 Vallées qui donne par an 22 000 euros pour les deux sous-secteurs, à la fois pour les deux postes d'animateurs et pour les activités.

Un intervenant

Donc, ce contrat Jeunesse et Territoire est un dispositif local ?

Cyril THOMAS

Jeunesse et Territoire, c'est en fait les trois contrats :

- le contrat de Territoire, qui est un dispositif local mis en place par le Conseil Général en partenariat avec les collectivités locales et les Fédérations d'Education populaires. On a donc là un dispositif départemental et local.
- le contrat Temps libre de la CAF, qui est mobilisable par Tous,
- et le contrat éducatif local de Jeunesse et Sports,
- plus nos financements propres qui sont sous la responsabilité financière de la communauté de communes des 3 Vallées et la prise de compétences d'animation jeunesse intercommunale qui n'empêche en rien les communes de financer leurs activités locales ou de monter un projet, etc.

Un intervenant

Je voudrais avoir plus de précisions sur le rôle de la consultante et savoir également comment vous intervenez au niveau de l'information sur votre projet, la diffusion des activités, la communication concernant les réunions, etc.

Brigitte CARRIÈRE

La consultante avait été embauchée par une Fédération d'Education Populaire, la MJC et financée par le Conseil Général pour mener à bien, avec nous, le diagnostic et animer nos travaux en réunion le soir. Et à partir de tout ce qui était dit en réunion, elle élaborait des fiches avec les objectifs à atteindre, les actions concrètes à mettre en œuvre, le public visé,

l'organisation géographique sur notre territoire, le chiffrage de la structure, du support et de tous les partenariats, l'encadrement et les moyens spécifiques dont nous pourrions disposer.

Un intervenant

C'est le Conseil Général qui la mettait à votre disposition ?

Brigitte CARRIÈRE

Il ne s'agit pas d'une mise à disposition, mais d'un financement. C'est différent. La Fédération d'Education populaire a embauché la personne, avec une subvention du Conseil général, mais cette personne n'est pas membre des MJC ; elle est indépendante. Nous avons deux associations support au départ. Lorsque notre communauté de communes a vu la qualité du travail réalisé avec cette consultante sur un des secteurs, alors que le deuxième territoire ne travaillait pas de la même manière, elle s'est démise de son engagement vis-à-vis de cette association pour travailler avec la consultante. Il a fallu rattraper un certain retard sur le secteur Nord en l'occurrence, pour parvenir au niveau d'avancement de la réflexion du secteur Sud. Cette personne a dû retravailler avec des personnes qui n'étaient plus motivées. Mais le résultat n'a pas été négatif.

Sonia THÉVENIAUT

En ce qui concerne l'information des familles, des jeunes et des enfants nous avons mis en place un système de relais. Dans chaque commune, une personne référente est chargée de relayer l'information auprès des familles. C'est parfois le membre d'une association, parfois une personne de la municipalité, un parent d'enfant ou les jeunes eux-mêmes. Nous réalisons des plaquettes d'information pour chaque action que nous faisons distribuer dans les boîtes aux lettres. Nous avons un partenariat avec une association qui parfois se charge de les réaliser, mais c'est essentiellement moi qui les réalise. Actuellement, nous mettons au point une plaquette qui sera distribuée dans tous les foyers du territoire et qui va présenter toutes les animations proposées, avec une information sur le contrat de territoire. Dans chaque commune, les référents relaient l'information et prennent les inscriptions.

Un intervenant

Trouvez-vous systématiquement un référent dans chaque commune ?

Sonia THÉVENIAUT

C'est parfois compliqué parce que, sur les 25 communes du territoire, certaines communes s'impliquent moins que d'autres. C'est dans ces cas que nous nous adressons directement à des parents ou à des jeunes, et ça fonctionne très bien.

Un intervenant

Et ce référent prend les inscriptions, relaie les informations, etc. ?

Sonia THÉVENIAUT

Oui. Nous fixons des dates limites pour les inscriptions et à cette date, les personnes nous appellent et nous communiquent la listes des enfants et des jeunes inscrits. Dans l'ensemble nous n'avons pas de problème ; ça se passe bien.

Brigitte CARRIÈRE

Je voudrais préciser que nos deux animateurs de proximité ne sont pas chargés de suivre à proprement parler une activité. Ils sont chargés d'orchestrer, de mettre en place, de rechercher les moyens de transport, de faire les réservations, etc. Dans nos réunions préparatoires, les animateurs étaient présents et avaient en charge de contacter les associations et d'aller se présenter pour expliquer et proposer leur aide si les associations désiraient développer un projet. Je le disais en préalable, le Contrat Jeunesse et Territoire n'est pas une nouvelle association. Il sert à faire vivre un ensemble. Les associations craignaient que le contrat Jeunesse et Territoire se substitue à leur rôle. Elles n'ont été rassurées que lorsqu'elles ont compris son rôle d'orchestration. Il s'agit de ne pas leur couper les ailes, bien au contraire. La communauté de communes a pris la compétence Jeunesse, en signalant bien aux communes – ça avait été demandé – qu'on ne leur soustrayait pas la

possibilité d'aider les associations lorsqu'elles avaient des projets propres. C'est important que notre rôle soit bien clair.

Mairie-conseils

Pour entrer dans le concret de vos activités, vous en avez pendant les petites vacances et le reste de l'année. Comment assurez-vous l'encadrement pour ces deux types de périodes ?

Brigitte CARRIÈRE

Nous avons des activités proposées toute l'année les mercredi et samedi notamment, également pendant les petites et grandes vacances. Pour les mercredi par exemple, [nous avons embauché des animatrices](#).

Nous appelons "mercredi éducatifs" un centre de loisirs qui fonctionne un peu comme un centre aéré. Les enfants de 6 à 12 ans peuvent venir 3 ou 4 heures l'après-midi. Beaucoup d'activités leur sont proposées, bricolage, sorties, jeux, etc.

Un intervenant

[Je voudrais comprendre comment fonctionne le partenariat avec les associations.](#)

Brigitte CARRIÈRE

Une association avait déjà mis en place les mercredi éducatifs et recherchait des animateurs. Nous l'avons aidée à trouver des animateurs. Nous manquons beaucoup de BAFA. Nous les aidons également à proposer d'autres activités, à renouveler leurs idées.

Avec d'autres associations, qui n'ont aucune activité en route, nous organisons des projets en nous répartissant les tâches.

Un intervenant)

Je trouve beaucoup de similitude avec ce que nous vivons sur notre territoire. Nous sommes 24 communes sur environ 30 km de long. Nous avons aussi pas mal d'activités pendant les petites et grandes vacances : le contrat Projet Territorial Jeunesse, contrat Temps Libre, la CAF aussi. Nous avons aussi un contrat Educatif local qui fonctionne.

Notre préoccupation est la mobilisation des animateurs. [Comment parvenez-vous à mobiliser des animateurs](#) dans votre territoire rural. Chez nous, les collèges et lycées sont à l'extérieur du territoire ; Souvent, les jeunes partent en externat ou font leurs études à Strasbourg. Nous les touchons plus difficilement. Nous avons un gros problème de renouvellement d'animateurs. Nous avons donc centré davantage nos actions sur les mamans, pour l'encadrement dans des centres de loisirs pour les petites et grandes vacances. [Mettez-vous en place des choses pour inciter les animateurs à rester sur le territoire ?](#)

[Et comment le faites-vous ?](#) Y a-t-il des espaces pour les animateurs, des réunions, des groupes de travail ? C'est quelque chose que nous aimerions développer et je voudrais savoir si ça fonctionne.

Sonia THÉVENIAUT

Il n'y a pas de lieu précis où les animateurs se réunissent, car ils sont embauchés ponctuellement les mercredi ou sur un centre aéré. Mais [la communauté de communes met en place tous les deux ans des stages BAFA](#). L'un d'eux a eu lieu pendant les vacances 2003. Les jeunes du territoire en bénéficient et [nous leur demandons de s'engager](#) sur le territoire.

Un intervenant

D'accord. Nous aussi avons un système qui permet de subventionner les BAFA, à condition qu'ils restent sur le territoire. Mais nous avons du mal à mettre en place les mercredi éducatifs parce que ces jeunes sont en internat ou préparent des examens.

Sonia THÉVENIAUT

Nous avons également recours aux mères qui ne travaillent pas les mercredi. Cela nous apporte plus de souplesse.

Un intervenant

Au niveau de la mobilité, comme vous avez un territoire étendu, fonctionnez-vous avec des circuits sur tout le territoire ? Les mercredi éducatifs se déroulent-ils toujours au même endroit ? Y en a-t-il un par secteur ?

Sonia THÉVENIAUT

Il y en a deux par secteur. Les mercredi éducatifs ont lieu uniquement sur le secteur Nord et sont proposés dans quatre communes sur douze. Chaque semaine, deux mercredi fonctionnent, un dans le haut et un dans le bas du secteur et cela fonctionne bien.

Mairie-conseils

Pouvez vous nous donner des indications sur la fréquentation des jeunes de plus de 12 ans dans vos activités ? Comme ils n'ont pas été consultés pendant la phase préparatoire, le seul indicateur est la fréquentation. Quels types d'activités fonctionnent bien au-delà de 12 ans ? Avez-vous l'intention d'adapter en fonction des résultats que vous observez ?

Sonia THÉVENIAUT

Les adolescents ont beaucoup apprécié les camps. Nous en avons organisé un pendant une semaine l'été au bord d'un lac et un autre cet hiver dans les Vosges pour faire du ski. La demande est très forte pour ce type d'activités ; les adolescents sont également demandeurs d'activités de consommation : patinoire, sorties, etc. Là, ils sont très nombreux. En général, nous arrivons facilement à remplir un bus, c'est-à-dire une cinquantaine de participants plus les accompagnateurs.

Un intervenant

Vous demandez une participation financière aux enfants, je présume. Pouvez-vous nous donner une fourchette en fonction des activités ?

Sonia THÉVENIAUT

Quand nous établissons le budget, dépenses-recettes, sur les recettes nous indiquons le montant des subventions de nos différents partenaires, ce qui permet de diminuer le prix pour les familles.

Par exemple, une sortie patinoire est proposée à 6 euros, transport compris, et un mercredi éducatif, 3 euros l'après-midi pour un enfant. Nous essayons de pratiquer des prix abordables pour tout le monde. Le bus passe dans toutes les communes dans lesquelles il y a des inscriptions. L'itinéraire est fixé et des parents nous accompagnent.

Un intervenant

S'agit-il d'un partenariat avec un transporteur privé qui assure une prestation pour la sortie ou pour l'ensemble des sorties des vacances scolaires par exemple ?

Sonia THÉVENIAUT

Pour l'instant, nous n'avons pas de partenaire attitré au niveau des transports. Mais nous essayons de mettre en place un accord avec un transporteur pour diminuer les coûts de transport.

Pour les mercredi éducatifs, la mise en place d'un transport serait compliqué à mettre en place et le coût serait élevé. Les parents font souvent du co-voiturage.

Un intervenant

Nous organisons un transport itinérant pour permettre à certains enfants l'accès au centre de loisirs. Nous avons acheté un trafic de neuf places. Et ça fonctionne bien. Sans cela, une vingtaine d'enfants n'auraient pas accès au centre.

De même que pour la diffusion des informations, nous utilisons les écoles. [Nous les diffusons dans les classes par l'intermédiaire des enseignants](#), en sachant que nous désirons toucher les collèges et les lycées situés en dehors de notre communauté de communes. Nous avons des difficultés pour trouver des personnes référentes pour distribuer ces informations.

Un intervenant

Sur notre territoire, nous nous posons la question, vis-à-vis du public adolescent, de la façon d'éviter qu'ils ne consomment seulement que les activités car nous désirons mieux les accompagner dans leurs propres projets. Jusqu'à maintenant, on a beaucoup parlé d'actions proposées aux enfants et aux adolescents. Comment mieux les accompagner pour qu'ils s'impliquent et qu'il y ait une relation adolescents-adultes plus forte et qu'ils soient responsables eux-mêmes d'actions qu'ils monteraient ensemble ?

Brigitte CARRIÈRE

L'adolescent, par définition, n'a pas tellement envie d'être encadré dans ses activités. Dans nos différents comités de pilotage, nous avons un comité de suivi qui peut évaluer ces actions et mesurer ce qui a été réalisé : il permet d'avoir des temps d'échange sur les actions et de réajustement de celles-ci.

Sonia THÉVENIAUT

Nous essayons de faire des réunions avec les adolescents pour connaître leurs projets. S'ils en ont, nous essayons d'en organiser, pas dans tous les villages, mais le plus possible. Par exemple, **le camp d'adolescents a été monté par un groupe d'adolescents**. C'est eux qui en ont fait la demande, qui l'ont monté avec mon collègue, qui ont choisi les dates, le lieu. Ils ont préparé les repas, les activités. Nous essayons d'étendre ce mode de fonctionnement à d'autres jeunes dans le territoire. Je dois en rencontrer prochainement pour essayer de mettre leur projet en place avec eux. D'autres adolescents sont très consommateurs. Nous espérons les faire entrer dans une démarche plus participative. Nous privilégions le travail avec ceux qui entrent mieux dans cet esprit.

Un intervenant

Vous expliquez que le contrat s'adresse aux 6/25 ans. Quelle démarche vis-à-vis du public 18/25 ans ? Quel genre d'approche pouvez-vous avoir avec eux ? Est-ce que c'est plus dans de l'orientation professionnelle ?

Sonia THÉVENIAUT

Pour les plus âgés, 18/25 ans, nous n'avons pas encore eu d'activités réellement mises en place. Ce sera plus une approche d'orientation, de formation ou de relais de l'ANPE ou de la Mission Locale, etc.

Un intervenant

J'aurais voulu savoir qui a "écrit" le projet de territoire. Pour combien de temps a-t-il été défini ? Quels sont les moyens d'évaluation mis en place pour valider ce projet au fur et à mesure de son déroulement ?

Brigitte CARRIÈRE

Le "projet éducatif" a été écrit par tout le monde. Il est la synthèse de tout ce qui a été dit en réunions. Notre consultante a noté et repris à chaque fois tous les éléments. Nous en avons fait des synthèses, et ces synthèses ont permis d'élaborer le projet.

Le contrat, lui, a été conclu pour trois ans. Chaque année, nous allons rendre des comptes à nos partenaires. Ensuite, nous verrons quel est le pourcentage de jeunes touchés sur l'ensemble de notre population ; nous essaierons d'affiner pour voir quels sont les jeunes qui n'ont pas été concernés par nos propositions.

Le but est bien de toucher le plus possible de jeunes et surtout ceux qui ne participaient à rien, avant.

Je voudrais dire que, en tant qu'élus, nous sommes là pour voir si les deniers ont été bien utilisés, mais pas pour interférer sur l'orientation **des projets ou des actions**. Nous sortirions du partenariat et de la logique de groupe. Il arrive qu'en tant qu'élus, on veuille orienter fermement l'action. Ce n'est absolument pas le cas au niveau de ce type de contrat.

Mairie-conseils

Merci beaucoup, Brigitte Carrière, Cyril Thomas et Sonia Theveniaut pour vos témoignages. Merci à tous et à bientôt.